

Procès-verbal du conseil municipal du 18/02/2021

Secrétaire de séance : O de Wavrechin

Début de séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu séance précédente
- Anticipation Budget Primitif Assainissement - Extension du réseau Route de Moulibez,
- Avenant salle polyvalente
- Convention Madame Valabrègue
- Chemin Roquecanude
- Propositions financières prêts
- Choix MO agrandissement mairie et création du cabinet médical partagé
- Demande subvention DETR agrandissement mairie
- Demande DETR création cabinet médical partagé
- Demande DETR isolation phonique cantine
- Demande DETR extension cimetière Azinières
- Demande subvention Conseil Départemental agrandissement mairie
- Demande subvention Conseil Départemental création cabinet médical partagé
- Demande subvention Conseil Régional agrandissement mairie
- Demande subvention Conseil Régional création cabinet médical partagé
- Demande de subvention Communauté de communes agrandissement mairie
- Demande de subvention Communauté de communes création cabinet médical partagé
- Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- Anticipation Budget primitif -Travaux de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public secteur le Batut
- Questions diverses

1/ Approbation compte-rendu séance précédente :

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2/ Anticipation Budget primitif Assainissement- Extension du réseau Route de Moulibez.

Le budget Primitif de 2021 n'étant pas encore voté, il est nécessaire de faire une anticipation budgétaire afin de payer la facture des travaux de tranchée desservant le terrain de Madame Valabrègue réalisés en 2021 par SA2P d'un montant de 5 244.36€.

3/ Avenant salle polyvalente.

Suite au début des travaux de la future salle polyvalente, il s'avère que l'implantation prévue empêcherait l'accès au camping et nécessiterait de déplacer deux mobil-homes. L'étude a donc été reprise pour répondre à ces nouveaux critères : la modification architecturale entraîne une plus-value qui se décompose en :

- Moins-value sur couverture (bac cintré)
- Moins-value sur dalle
- Plus-value sur maçonnerie
- Plus-value sur murs
- Plus-value sur cubage de bois
- Plus-value sur gouttières et descentes
- Plus -value sur bureau d'étude.

Au total, le montant de la plus-value s'élève à 47 875.74€ HT.

Les subventions qui ont été accordées permettent avec cette nouvelle estimation un financement à hauteur de 68.6% (72% avant modification).

Benjamin Boissière ne prend pas part au vote.

4/ Convention Madame Valabrègue.

Suite à l'accord conclu avec Madame Valabrègue qui s'est engagée à régler 50% du montant HT d'une tranchée de viabilisation de son terrain, une convention doit être signée à cet effet.

- **5/ Chemin de Roquecanude.**

Après contacts avec la Préfecture, la délibération du Conseil Municipal précédent est validée. Dans la mesure où le chemin de Roquecanude est classé "voirie communale".

Un courrier en préfecture précisant le classement de cette voirie doit être rajouté.

- **6/ Propositions financières.**

Afin de pouvoir faire face aux frais générés par la salle polyvalente et la gendarmerie, il convient de faire plusieurs prêts. Sur les trois établissements financiers contactés, seul le Crédit Agricole a répondu favorablement.

-Prêts relais à taux variable :

- 95 000€ (attente FCTVA Salle polyvalente) prêt sur deux ans à un taux de 0.97% actuel
- 520 000€ (attente subventions salle polyvalente) prêt sur deux ans à un taux de 0.97% actuel
- 143 000€ (attente de subventions gendarmerie) prêt sur deux ans à un taux de 0.97% actuel

- Prêt à taux fixe et échéance constante d'un montant de 298 500€ pour la salle polyvalente :

3 propositions :

- Sur 15 ans taux de 0.63% 21 000€ annuité
- Sur 20 ans taux de 0.78% 16 177€ annuité
- Sur 25 ans taux de 0.87% 13 337€ annuité

Pour rester dans un taux d'endettement raisonnable, le choix se porte sur la proposition sur 25 ans qui permet de rester aux environs de 100 000€ annuels.

- **7/ Choix M O agrandissement mairie et création du cabinet médical partagé.**

Pour tout projet d'un montant supérieur à 45 000€ (actuellement porté avec les mesures Covid à 100 000€), il n'est plus nécessaire de lancer un marché ouvert avec publicité. Quatre Maitres d'œuvre ont été contactés :

- Cartayrade,
- E B Archi,
- Lise Calmel-Chaptal,
- Lucie Gualina qui n'a pas apporté de réponse .

	<i>Phase 1</i>	<i>Phase 2</i>	<i>Total</i>
<i>Atelier d'Architecture Cartayrade</i>	<i>13 132.80€</i>	<i>32 467,20€</i>	<i>45 600€</i>
<i>EBarchi</i>	<i>8 208€</i>	<i>28 728€</i>	<i>36 936€</i>
<i>Lise Calmel-Chaptal</i>	<i>5 335.20€</i>	<i>30 232.80€</i>	<i>35 568€</i>
<i>Lucie Gualina</i>	<i>Pas d'offre</i>	<i>Pas d'offre</i>	

L'offre de Mme Lise Calmel-Chaptal est proposée car mieux disante et engendrant moins de frais si le projet n'aboutit pas .

Compte tenu des enjeux, B Boissière ne prend pas part au vote.

- **8/ Demande DETR agrandissement mairie**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la préfecture pour l'agrandissement de la mairie. Montant demandé : 40% de 189 119.20€ HT soit 75 647.68€.

- **9/ Demande DETR création cabinet médical partagé**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la préfecture pour la création du cabinet médical partagé. Montant demandé : 40% de 253 084.13€ HT soit 101 233.65€.

- **10/ Demande DETR isolation phonique cantine**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la préfecture afin de réaliser l'isolation phonique de la cantine ainsi que de la salle du conseil. Montant demandé : 40% de 11 628.85€ HT soit 4 651.54€.

- **11/ Demande DETR extension cimetièrre Azinières**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la préfecture afin de réaliser l'extension du cimetière. Montant demandé : 40% de 52 891.58€ HT soit 21 156.63€.

- **12 / Demande subvention Conseil Départemental agrandissement mairie.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental afin de réaliser l'agrandissement de la mairie. Montant demandé : 18.75% de 189 119.19€ HT soit 35 459.85€.

- **13 / Demande subvention Conseil Départemental création cabinet médical partagé.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental afin de réaliser la création du cabinet médical partagé. Montant demandé : 18.75% de 253 084.13€ HT soit 47 453.28€.

- **14 / Demande subvention Conseil Régional agrandissement mairie.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès du Conseil régional afin de réaliser l'agrandissement de la mairie. Montant demandé : 18.75% de 189 119.19€ HT soit 35 459.85€.

- **15 / Demande subvention Conseil Régional création cabinet médical partagé.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Régional afin de réaliser la création du cabinet médical partagé. Montant demandé : 18.75% de 253 084.13€ HT soit 47 453.28€.

- **16 / Demande subvention Communauté de Communes agrandissement Mairie.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la Communauté de Communes Muse et Rasperes du Tarn afin de réaliser l'agrandissement de la mairie. Montant demandé : 2.5% de 189 119.19€ HT soit 4 727.98€.

- **17 / Demande subvention Communauté de Communes création cabinet médical partagé.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander l'obtention d'une subvention auprès de la Communauté de Communes Muse et Rasperes du Tarn afin de réaliser la création du cabinet médical partagé. Montant demandé : 2.5% de 253 084.13€ HT soit 6 327.1€.

- **18 / Approbation de la révision des statuts du syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala.**

Monsieur le Maire explique que suite à la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lézérou Ségala, le Conseil municipal doit donner son avis et décide d'approuver cette révision.

- **19 / Approbation de l'extension du périmètre du syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala.**

Monsieur le Maire explique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer suite à l'adhésion des communes de Durenque (12) et Roussayrolles (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala. Un avis favorable est donné.

- **20 / Anticipation budget primitif :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de payer la facture du SIEDA d'un montant de 11 667.17€ pour des travaux de dissimulation des réseaux électriques et d'éclairage public au secteur le Batut il est nécessaire de réaliser une anticipation budgétaire.

- **21 / Questions diverses :**

R A S

Fin du conseil à 21h30mn